

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ DE VÉTÉINAIRE URGENTISTE POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

Se former tout au long de la vie

Le savoir progresse, vous aussi...



OBJECTIFS

Former des vétérinaires capables d'intervenir en urgence, H24, pour les pompiers, la police ou la protection civile pour toute mission opérationnelle impliquant des animaux.

La formation de vétérinaire urgentiste pour la sécurité civile est prévue pour des vétérinaires qui vont apporter une expertise immédiate à la sécurité civile (pompiers, protection civile, police) lors de situations urgentes où les animaux sont en danger ou présentent un danger pour d'autres animaux, pour l'homme ou pour l'environnement. Le vétérinaire urgentiste est aussi amené à conseiller les autorités et services de secours en situation de catastrophe où les animaux sont impliqués directement ou indirectement (pollutions, inondations, incendies, accidents, risques CBRN, zoonoses, épizooties).

Ce programme combine théorie et pratique, dans le domaine vétérinaire mais également pompier. Les Écoles du Feu apportent à ce sujet toutes les notions d'expertise très spécifiques maîtrisées par les hommes du feu. Le but n'est pas de faire du vétérinaire un « pompier » mais plutôt de lui offrir une culture générale « pompier » solide lui permettant d'interagir et de collaborer avec les services de secours d'une manière appropriée, sécurisée et efficace.

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- ▶ Une formation innovante en Belgique, soutenue par plusieurs zones de secours ;
- ▶ Un statut officiel attendu pour les futur-e-s « vétérinaires-urgentistes pour la sécurité civile »;
- ▶ Des aspects théoriques et pratiques vétérinaires, combinés à une formation d'éveil théorique et pratique « pompier » ;
- ▶ Un débouché intéressant pour les vétérinaires praticiens ;
- ▶ Un impact sociétal considérable, notamment en terme de maintien du bien-être animal ;
- ▶ Une formation appropriée pour tou-te-s les vétérinaires sur le territoire belge (Flandre, Wallonie et Bruxelles), mais également à l'étranger (en France, les « Sapeur-Pompiers Vétérinaires » et ailleurs, les « rescue vet ») ;
- ▶ La possibilité d'obtenir des points de formation continue (PFC) reconnus par l'Ordre.

Le programme complet et les conditions d'accès détaillées sont disponibles sur :
www.programmes.uliege.be/info/veterinaire-urgentiste

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

Cette formation s'adresse aux vétérinaires ayant une activité clinique (partielle ou totale) et/ou impliqués dans des services de secours (pompiers, protection civile, AMU).

ÉVALUATION

- ▶ Présence obligatoire à minimum 80% des cours théoriques et à 100% des cours pratiques
- ▶ Remise d'un mémoire écrit et défense orale devant un jury et les autres participant-e-s (description d'un cas vécu ou fictif d'une situation de crise ayant nécessité la mise en place des compétences visées par cette formation) ;
- ▶ Contrôle des connaissances (examen écrit) en fin de programme.
- ▶ Évaluation certificative des épreuves pratiques à l'École du Feu.

CONDITIONS D'ACCÈS

▶ CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est ouverte aux ressortissant-e-s européens titulaires d'un diplôme de Médecin Vétérinaire décerné par une institution européenne.

Bien que cela ne soit pas une condition restrictive, il est conseillé aux participant-e-s qui veulent réaliser des interventions à la suite de leur formation, d'avoir un minimum d'expérience clinique en grands animaux (ruminants, chevaux, porcs) et d'avoir un minimum de condition physique.

En fonction du nombre d'inscriptions (nombre de places limité) une sélection des candidat-e-s sera effectuée par le jury.

▶ COÛT DE LA FORMATION

Le tarif du certificat s'élève à 2 600 € comprenant le minerval et les supports de formation.

▶ ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation s'articule en 12,5 journées de cours théoriques et pratiques, à raison de +/- 2-3 jours consécutifs par mois, entre janvier et juin 2021 (8,5 journées « vétérinaires » et 4 journées « pompiers »). Une demi-journée sera prévue en septembre 2021 pour la présentation des mémoires et l'examen écrit.

Au total :

- › 72h théoriques en présentiel
- › 28h pratiques en présentiel
- › 60h pour du travail personnel
- › 4h d'évaluation finale.

▶ LANGUE

Français

▶ DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au 24 novembre 2020.

INFOS PRATIQUES ET INSCRIPTION

CONTACT

Faculté de Médecine Vétérinaire de l'ULiège
Département Clinique des Animaux de Production

Coordinateur du certificat
Pr. Hugues GUYOT

Avenue de Cureghem 7D
4000 Liège

hugues.guyot@uliege.be

+32 (0)4 366 40 20



En collaboration avec le Département
de Science politique de la Faculté de
Droit, Science politique et Criminologie